le grand Toulouse
communauté urbaine

Direction Aménagement
et Développement Urbain



Castelginest

Plan d'Occupation des Sols

Approuvé par DCM du 25 avril 1986

4ème Modification

7 – AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Dossier approuvé par
Délibération du Conseil de Communauté
du 9 Juillet 2009

Mairie de CASTELGINEST

le grand toulouse
1, place de la Légion d'honneur B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

Le PLU est élaboré avec l'assistance de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine

CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CASTELGINEST
29 AVR. 2009
COURRIER

N 4 Natura
JAC
BV.

M. CARNEIRO Grégoire
Grand Place du Général de Gaulle
31780 CASTELGINEST

Réf. YP.CL/BC.310
Dossier suivi par : Christine LOBRY
Service/Pôle : Foncier et politiques périurbaines
Ligne Directe : 05 61 10 42 91

Toulouse, le 24 avril 2009

MAIRIE DE CASTELGINEST
04 MAI 2009
COURRIER 9/3378

Objet : Avis sur le projet de modification du POS de Castelginest

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis pour avis le projet soumis à enquête publique de la 4ème modification du POS de votre commune.

Après étude du document envoyé, seul le point 1 (extension de l'emplacement réservé pour la station d'épuration) entraîne des contraintes potentielles pour l'agriculture. Nous aurions apprécié que le document détaille de manière plus précise l'impact sur l'activité agricole : surface agricole concernée (environ 5 ha d'après les plans), mode de faire valoir, production, moyens techniques (irrigation), impact sur l'exploitation agricole concernée et éventuelles compensations envisagées...

Cependant, étant donné l'intérêt général de ce projet pour la collectivité, nous donnons un avis favorable à cette modification.

Restant à votre disposition,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Yvon PARAYRE,
Président.

CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE
61 allée de Brienne - BP 7044
31069 TOULOUSE cedex 7
TEL 05.61.10.42.50
FAX 05.61.23.45.98
MAIL accueil@agriculture31.com
WEB www.agriculture31.com

NORD-TOULOUSAIN / LAURAGAIS
51 av. Adrien Escudier
31620 FRONTON
TEL 05.61.82.13.28
FAX 05.61.82.51.88

15 cours Alsace Lorraine
31460 CARAMAN
TEL 05.61.27.83.37
FAX 05.61.81.74.92

VALLEES / VOLVESTRE
28 route d'Eaunes - BP 214
31605 MURET cedex
TEL 05.34.46.08.50
FAX 05.61.51.34.69

COMMINGES
Espace Pégot
31800 ST-GAUDENS
TEL 05.61.94.81.60
FAX 05.61.94.81.65

M.I.N.
146 av. des Etats-Unis
31200 TOULOUSE
TEL 05.61.47.55.96
FAX 05.61.47.13.24

Chambre
de Commerce
et d'Industrie
de Toulouse
et de la
Haute-Garonne

09.05.496

ADU

Le Président

Communauté Urbaine du Grand Toulouse
04 MAI 2009
DU GRAND TOULOUSE
AMENAGEMENT URBAIN
04 MAI 2009

Monsieur Daniel BENYAHIA
Président de la Commission Urbanisme
et Projets Urbains de la Communauté
Urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE Cedex 5

FS/JP

Toulouse, le 21 avril 2009

Objet : Modification du P.O.S. de la commune de Castelginest

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous consulter sur le projet cité en objet et je vous en remercie.

Après consultation de mes Collègues et instruction de ce dossier par mes Services, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse émet un avis favorable sur la modification du P.O.S. de la commune de Castelginest.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Claude TERRAZZONI

2, rue d'Alsace-Lorraine
BP 10202
31002 Toulouse Cedex 6
France

Tél. : 05 61 33 65 00
Fax : 05 61 55 41 26

http://www.toulouse.cci.fr

CCIT
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TOULOUSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

31 MARS 2009

Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de Haute-Garonne

Toulouse, le 25 mars 2009

2741

Service Environnement, eau et forêt
Unité Service police de l'eau

Monsieur le Président
Communauté Urbaine du Grand Toulouse
1 place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 Toulouse cedex 5

Référence : fd/fp
Vos réf. :

Affaire suivie par : Françoise Dimon
francoise.dimon@equipement-agriculture.gouv.fr
Tél. 05 61 10 60 24 – Fax : 05 61 22 51 84

Objet : Extension de la station d'épuration en zone inondable -

Monsieur le Président,

Le dossier que vous m'avez transmis visant à justifier l'impossibilité de réalisation de l'agrandissement de la station d'épuration de Castelginest hors zone inondable, accompagné de l'étude comparative de plusieurs sites a été examiné par la Mission Interservices de l'Eau (MISE) lors de sa réunion en comité permanent, le 18 mars 2009.

Les éléments fournis ont permis de dresser une analyse des avantages et inconvénients de ce projet au regard tant des données économiques qu'environnementales ; ils mettent également en évidence un intérêt certain dans un cadre intercommunal car il permettra d'une part, la suppression des ouvrages d'assainissement de Gratentour et Saint-Alban, actuellement saturés ou proches de la saturation et présentant d'importants dysfonctionnements et d'autre part, le délestage d'une partie de l'agglomération de Launaguet permettant le maintien d'un fonctionnement satisfaisant de la station d'épuration de Launaguet.

Je vous confirme donc les termes du courrier de M. le Préfet, en date du 16 décembre 2008, en vous rappelant néanmoins que la décision qu'il sera amené à prendre ne pourra être fondée que sur une analyse approfondie du dossier de demande prévu à l'article L 214-3 du code de l'environnement et sur le résultat des procédures réglementaires auquel votre projet se trouve soumis.

Je vous rappelle que l'étude d'impact requise par l'article R. 122-8 du code de l'environnement pour la constitution du dossier de demande d'autorisation devra comporter les éléments énumérés à l'article R 122-3 du même code et l'ensemble des arguments qui vous conduisent à privilégier cette solution en zone inondable.

PJ :

Ainsi devront être exposées les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue des préoccupations d'environnement, parmi les partis envisagés qui font l'objet d'une description, le projet présenté a été retenu et les mesures préconisées pour supprimer, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

L'étude d'impact comprendra également les dispositions envisagées concourant à la réduction de la vulnérabilité à l'inondation.

Vous m'avez, par ailleurs, interrogé sur les niveaux de rejet que je souhaitais voir atteints par la future station et sur le procédé à retenir au regard des enjeux du milieu récepteur. Après avoir engagé une concertation avec la DDASS, je vous confirme que les niveaux de rejet que vous proposez et qui sont rappelés ci-après emportent mon approbation :

DBO5	20 mg/l
DCO	80 mg/l
MES	25 mg/l
NGL	10 mg/l
NTK	6 mg/l
NH4	4 mg/l
P	1 mg/l

Je vous confirme également, qu'au regard des enjeux actuels sur l'Hers Mort, il ne me paraît pas nécessaire de recourir, dans l'immédiat, à un process de traitement membranaire ; néanmoins, je vous demande d'en prévoir la possibilité de mise en place ultérieurement sur les ouvrages réalisés si les enjeux du milieu récepteur le justifiaient.

Je vous propose de me transmettre, dans les milieux délais possibles, le dossier de préinstruction de cet ouvrage en quatre exemplaires. J'engagerai les consultations des autres services concernés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Chef du service environnement,eau et forêt

Philippe Pauwels

MAIRIE DE BRUGUIERES
31150

Bruguières, le 26 mars 2009

Communauté Urbaine
01 AVR. 2009
du GRAND TOULOUSE
AMENAGEMENT URBAIN
09-04-320
31 MARS 2009
DU GRAND TOULOUSE

Philippe PLANTADE
Maire de Bruguières

A

LE GRAND TOULOUSE
1, place de la Légion d'Honneur
B.P. 35821
31505 TOULOUSE Cédex 5

N/REF PP/BQ/NR/59-26032009
Dossier suivi par Nadine Raspiler
☎ 05 62 22 97 75

Affaire suivie par Valérie Pinard-Cartier

OBJET : Avis sur le projet de modification du P.O.S. de CASTELGINEST

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu le projet de 4e modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune de CASTELGINEST, que vous m'avez adressé pour avis.

J'ai l'honneur de vous informer que ne n'ai pas d'observation particulière à formuler sur ce document.

J'émets en conséquence un avis favorable au projet de 4e modification du POS de CASTELGINEST.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Philippe PLANTADE



AOV

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

09.04.406

Toulouse, le 16 AVR. 2009

Philippe CLARY
Directeur des Politiques Territoriales du Tourisme et du Cadre de Vie

Communauté Urbaine
20 AVR. 2009
du G... DE TOULOUSE
M... AMENAGEMENT URBAIN

20 AVR. 2009
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Monsieur Daniel BENYAHIA
Vice-Président
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1 place de la Légion d'honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 05

NOS REF : DPTC/PHC/POS-PLU/IS/ D2908895
OBJET : Modification du POS commune de Castelginest

Affaire suivie par Ivanie SAFFORES
☎ : 05 61 33 51 73
Fax : 05 67 69 00 91

Monsieur le Vice-Président,

J'ai l'honneur d'accuse réception de votre courrier du 16 MARS 2009 concernant l'arrêt du projet de la 4ème modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Castelginest.

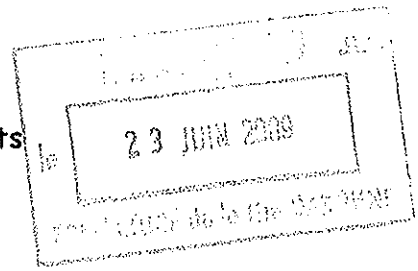
La Région Midi-Pyrénées, à ce jour, n'a aucune observation à formuler concernant ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Philippe CLARY

SMEAT

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE



COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 17 juin 2009
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

2.2

4ème MODIFICATION DU
POS DU GRAND TOULOUSE - COMMUNE DE CASTELGINEST

L'an deux mille neuf, le dix sept juin à quatorze heures, s'est réuni, sous la présidence de Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BENYAHIA Daniel	**GUILLOT** René
BEYNEY Georges	**LANGE** Régine
BRISSONNET Jean-Louis	**MATEOS** Henri
CASSIGNOL Jean-Louis	**MERONO** Claude
CHARLES Danielle	**MORIN** Etienne
COHEN Pierre	**PY** Dominique
COQUART Dominique	**RAYNAL** Claude
DESCLAUX Edmond	**SANCHEZ** Francis
DUHAMEL Thierry	**SUSIGAN** Alain
GARRIC Amapola	**SYLVESTRE** Arlette
GERMAIN Louis	**VALADIER** Jean-Charles
GRIMAUD Robert	
SICOVAL	
REME Jean-Michel	**GIL** Danielle
VALETTE François-Régis	**COHEN** Jacques
MURETAIN	
MANDEMENT André	**DADOU** Gilles
COLL Jean-Louis	**SUAUD** Thierry
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	**MIRC** Stéphane
ESCOULA Louis	**LOIDI** Robert (non votant)
AXE SUD	
AUBERT Alain	**BOURG** Jean-Claude
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	**SAVIGNY** Thierry
HERS ET GARONNE	
FRANCHINI Paul	
COLLEGE DES COMMUNES	
MOYET Jean-Louis	**GRIMBERT** Georges

SMEAT: 11, boulevard des Récollets - 31 078 TOULOUSE CEDEX 4
Tel : 05 62 26 86 34 - Fax : 05 62 26 86 35 - Email : smeat@toulouse2015.org

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELAUBRE Elisabeth, représentée par M. VALADIER
CARASSOU Stéphane, représenté par Mme PY
CARLES Joseph, représenté par M. DESCLAUX
CARNEIRO Grégoire, représenté par M. SUSIGAN
CUJIVES Romain, représenté par M. MATEOS
De FALETANS Gilles, représenté par M. BEYNEY
FILLOLA Alain, représenté par M. RAYNAL
MAURICE Antoine, représenté par Mme CHARLES
FONTES André, représenté par M. MOYET

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
BELLOUBET Nicole
BOUDOU Dany
BRIANCON François
CARREIRAS Joël
COMMENGE Jean-Claude
CROQUETTE Martine
DUCERT Claude
DUPLANTE Pierre
FABRE Jean-Michel
FAIVRE Claudia
FOURNIER Denis
GOIRAND Philippe
GUERIN Philippe
GUTH Catherine
LOZANO Guy
MARCIEL Alexandre
MARQUIE Bernard
MONTAGNER Guy
PARDILLOS José
SIMON Michel
SOTTIL Alain
TOUCHEFEU Claude
ZINA-RAGGOUA Zohra

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
CASETTA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
FRANCES Michel
GEIL-GOMEZ Sabine
GUEGAN Raymond
LAVIGNE Christian
MIGUEL Henri
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SAINTE-MARIE Alain
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	**En exercice : 69**	**Présents : 41**	**Votants : 50**
	Abstention : 0	**Contre : 0**	**Pour : 50**

Par arrêté préfectoral du 19 septembre 2008, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse est devenue compétente en matière d'urbanisme et notamment de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents en tenant lieu.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, elle a notifié au SMEAT, par courrier en date du 16 mars 2009, son projet de modification du POS du Grand Toulouse - commune de Castelginest, avant ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 mars 2009 au 29 avril 2009 inclus.

Le projet de modification du POS du Grand Toulouse - commune de Castelginest a pour objet :

- La réalisation d'un projet global sur la collecte et l'épuration des eaux usées des bassins versants de l'Hers Mort (communes de Gratentour, Saint-Alban, Castelginest, d'une partie d'Aucamville, de Fonbeauzard, de Launaguet ainsi que celles de la Zone Industrielle de Saint-Jory située à Fenouillet), sur une seule usine. D'une capacité actuelle de 9 500 équivalents habitants (EH), la station d'épuration de Castelginest devrait passer, à terme, à une capacité d'environ 50 000 EH et s'étendre sur un terrain d'approximativement 38 000 m² contre environ 12 000 m² actuellement.
  Ce projet nécessite la modification du règlement de la zone NC afin d'autoriser ce type d'équipement et la modification de la surface parcellaire à acquérir par rapport à l'Emplacement Réservé repéré au POS en vue d'intégrer le traitement des boues sur le site.
  Il est relevé qu'actuellement près de 5 000 m² du périmètre d'implantation de la station d'épuration et environ 4 700 m² de l'ER n°6 sont concernés par la Trame Verte du Schéma Directeur, qui se traduit dans le POS, par une zone ND de part et d'autre de l'Hers. Avec l'augmentation de la superficie de cet ER se serait environ 1,4 hectare qui se trouverait dans l'emprise de la Trame Verte. Il peut toutefois être souligné que si l'ER impacte la zone ND, il n'y aura pas de construction sur cette zone.
- L'intégration du Plan de Prévention des Risques Sécheresse (PPRs) approuvé par arrêté préfectoral du 30 août 2005 ;
- Des ajustements mineurs du règlement ;

Ces modifications qui sont conformes à l'économie générale du POS sont compatibles avec le Schéma Directeur valant SCoT.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable sur la 4ème modification du POS du Grand Toulouse - commune de Castelginest.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article premier :
D'émettre un avis favorable sur la 4ème modification du POS du Grand Toulouse - commune de Castelginest ;

Article 2 :
De notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Grand Toulouse, à Monsieur le Maire de Castelginest et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

SMEAT Boulevard des Récollets 31400 TOULOUSE

Pierre COHEN

Le Président

09.04.338

COURRIER REÇU LE
06 AVR. 2009
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Communauté Urbaine
06 AVR. 2009
du GRAND TOULOUSE
AMENAGEMENT URBAIN

Monsieur Daniel BENYAHIA
Vice-Président de la Commission
Urbanisme et Projets Urbains
Communauté Urbaine du Grand Toulouse
1 place de la Légion d'Honneur-BP 35821
31505 TOULOUSE 5

Toulouse, le -3 AVR. 2009

Nos réf : DDTGP/CD/VD/2009/00101

Vos réf : ADU/DB/MB/PC/VPC/ED/09.02.116

Affaire suivie par : Christophe DOUCET

Objet : 4ème modification du POS du Grand Toulouse, commune de Castelginest

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier du 16 mars 2009, vous me transmettez pour avis le projet de 4ème modification du POS du Grand Toulouse, commune de Castelginest.

Eu égard aux objectifs de cette modification, Tisséo n'a pas de remarque à formuler sur cette modification sans lien direct avec l'organisation des transports en commun et sa cohérence avec le développement urbain.
Toutefois, les modifications réglementaires apportées à la zone UB visant à poursuivre la densification du territoire central de Castelginest répondent à une des orientations du PDU en vigueur.

En dernier lieu, en lien avec les études plus opérationnelles du projet de Boulevard Urbain Nord (BUN) à venir, incluant des études de programmations urbaines, il me semblerait utile que le Grand Toulouse enclenche une élaboration du PLU de Castelginest, afin de préparer l'arrivée du BUN et de répondre aux enjeux d'accueil de nouvelles populations, en phase avec le projet de TCSP.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Stéphane COPPEY

Tisséo | Syndicat Mixte des Transports en Commun
Siège social : 7, esplanade Compans-Caffarelli - 31902 Toulouse CEDEX 9
Pour toute correspondance
9, rue Michel Labrousse - 31081 Toulouse CEDEX 1 - Tél : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01
N° SIRET : 25310098600038 - Code APE 4931Z